



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## DÉCISION DU MAIRE

**N° DC2026-11**

Le 12/05/2026

Prise en vertu d'une délégation du Conseil municipal donnée  
par délibération n° 2026-03B-05 en date du 20 mars 2026  
(art. L2122-22 et L2122-23 du C.G.C.T.)

### CONTRAT DE SERVICE DÉRATISATION DE L'ENSEMBLE DU RESEAU D'EAU PLUVIALE 2026 Christophe CHAUMEAU

\*\*\*

Le Maire de la commune de CIVAUX ;

Vu la proposition de contrat de dératisation pour l'année 2026 par la société Christophe CHAUMEAU – Lutte antiparasitaire, située au Lieu-Dit Chaumont à VOUNEUIL-SUR-VIENNE (86210) ;

Considérant que notre contrat actuel arrive à échéance à la date du 31 décembre 2025 ;

Considérant que le contrat définit les conditions dans lesquelles ladite société exécutera la dératisation de l'ensemble des réseaux d'eau pluviale :

- Le bourg de la commune, les cités et les abords ;
- Les villages : La Tour au Cognum, Ribes, La Chagnerie, Monas, Le Plateau du Gros Bois, La Parthenière, La Papiottière, La Guillotière, Chez Fourrault ;
- Le terrain de camping.

Considérant que le contrat s'applique par année civile à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026. Sur cette période deux applications seront réalisées : l'une au printemps, l'autre à l'automne.

Le prix annuel de l'abonnement est de 940.00 € H.T. (avec une T.V.A. de 10%).

Le règlement s'effectue en deux versements : 50% après le passage du printemps et 50% après celui d'automne.

Les éventuelles interventions ponctuelles supplémentaires sont comprises.

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** De signer le contrat de service 2026 concernant la dératisation de l'ensemble des réseaux d'eau pluviale : - Le bourg de la commune, les cités et les abords ; - Les villages : La Tour au Cognum, Ribes, La Chagnerie, Monas, Le Plateau du Gros Bois, La Parthenière, La Papiottière, La Guillotière, Chez Fourrault ; - Le terrain de camping, suivant les prescriptions du Plan de Maitrise Sanitaire (P.M.S.), avec la société Christophe CHAUMEAU, Sis Chaumont, 86210 VOUNEUIL-SUR-VIENNE.

AR Prefecture

086-218600773-20260512-20260521\_DC11\_L-AR  
Reçu le 21/05/2026  
Publié le 21/05/2026

Le Maire  
Mme Marie-Renée DESROSES



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification et sa transmission aux services de l'État.

**AR Prefecture**

086-218600773-20260512-20260521\_DC11\_L-AR  
Reçu le 21/05/2026  
Publié le 21/05/2026